REPUBLIQUE DU BENIN
FRATERNITE-JUSTICE-TRAVAIL
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°2011-020 DU 31 JANVIER 2011

portant nomination de **Madame Ginette Ernestine DAÏZO FADONOUGBO** en qualité de Directrice des Professions et Etablissements Touristiques.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;

Vu le décret n° 2010-350 du 19 juillet 2010 portant Composition du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2007-445 du 02 octobre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme ;

Sur proposition du Ministre de l'Artisanat et du Tourisme ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 12 janvier 2011.

D E C R E T E

Article 1er : Madame **Ginette Ernestine DAÏZO FADONOUGBO** est nommée Directrice des Professions et Etablissements Touristiques.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressée et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 31 janvier 2011

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernementale,

Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie et des Finances,

Idriss L. DAOUDA

Le Ministre de l'Artisanat et du Tourisme,

Claudine Afiavi PRUDENCIO

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MECPDEPPCAG 4 MEF 4 MAT 4 AUTRES MINISTERES 27 SGG 4 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC-IGE- 4 GCOMB-DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP- 3 UNIPAR-FDSP 3 INTERESSEE 1 JO 1.